

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-259
Occupation du domaine public
Rue de la Liberté

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement rue de la Liberté en raison d'une intervention par l'entreprise ABER PROPLETE ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise ABER PROPLETE est autorisée à stationner une nacelle sur le trottoir au 22 rue de la Liberté en raison de son intervention pour le nettoyage de gouttières, le mercredi 22 octobre 2025 de 7h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : Sur la même période, les trois places de stationnement situées face au 22 rue de la Liberté seront réservées uniquement à la circulation des véhicules. Il sera donc interdit de stationner sur ces emplacements.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise ABER PROPLETE qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 4 : L'entreprise ABER PROPLETE, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.